

Le 29 septembre 2014

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TROIS-PISTOLES**

À une séance spéciale du Conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles tenue le 29 septembre 2014 à 19 h 30 en la salle du conseil située à l'hôtel de ville et à laquelle sont présents :

Mme Marie LeBlanc, conseillère,  
Mme Micheline Lepage, conseillère,  
Mme Jacinthe Veilleux, conseillère,  
M. Réjean Rioux, conseiller,  
M. Maurice Vaney, conseiller,

M. Gilbert Larrivée, conseiller, est absent

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Pierre Rioux, maire.

Sont également présents Mme Pascale Rioux, directrice générale et M. Marc Lemay, greffier.

Aucun citoyen n'assiste à l'assemblée.

**# 12 884**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du Conseil présents à cette séance reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance dans le délai imparti par la Loi.

**Il est proposé par Micheline Lepage,**

**Appuyé par Réjean Rioux,**

**Et résolu unanimement,**

**Que :** le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve l'ordre du jour tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**ACQUISITION DE VOIES OUVERTES À LA CIRCULATION PUBLIQUE EN VERTU DE L'ARTICLE 72 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES**

**CONSIDÉRANT** l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales, L.R.Q., c.C-47.1, qui décrète que toute voie ouverte à la circulation publique depuis au moins dix (10) ans et sur laquelle aucune taxe n'a été prélevée durant toute la période devient propriété de la municipalité dès que sont accomplies certaines formalités;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville entend se prévaloir des dispositions de l'article 72 de la Loi pour régulariser la situation de la propriété de certaines rues publiques en les acquérant;

**CONSIDÉRANT QUE** les assiettes de rues à acquérir en vertu de l'article 72 de la Loi ont fait l'objet de descriptions techniques par M. Paul Pelletier, arpenteur-géomètre, telles qu'elles apparaissent dans ses minutes numéro 5848 en date du 23 septembre 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties de rues à acquérir décrites aux minutes 5848 de M. Paul Pelletier, sont situées sur les rues suivantes : Rousseau, Raymond, Gobelet, Gauvreau, Bélanger, Belzile, Martel, Richard, D'Amours, Bérubé, Morissette, Renouf, Caron, de la Gare, de la Seigneurie, De Vitré, du Parc, Pelletier, Têtu, Vézina, des Basques, des Razades, Jean-Rioux, Jenkin, Leblond, Litalien, Martin, Morin, Roy et Chemin du Havre;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les lots à acquérir tels que décrits aux minutes numéro 5848 de M. Paul Pelletier, arpenteur-géomètre, constituent une partie de l'emprise d'une voie ouverte au public depuis au moins dix (10) ans et qu'aucune taxe n'a été prélevée sur tous et chacun de ces immeubles durant cette période;

**Pour ces motifs,**

**Il est proposé par Marie LeBlanc,**

**Appuyé par Jacinthe Veilleux,**

**Et résolu unanimement,**

**Que :** le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

**Que :** Le Conseil de Ville de Trois-Pistoles entend se prévaloir des dispositions de l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales, L.R.Q., c.C-47.1, afin de devenir propriétaire de toutes lesdites rues telles qu'elles apparaissent dans les descriptions techniques du 23 septembre 2014 telles que déposées aux minutes numéro 5848 de M. Paul Pelletier, arpenteur-géomètre;

**Que :** le greffier ou en son absence, la greffière-adjointe, fasse publier les avis publics conformément à la loi en vue de donner effet à la présente décision;

**Que :** le trésorier soit autorisé à effectuer le paiement des frais encourus pour donner effet à la présente décision;

**Que :** Le greffier, ou en son absence la greffière-adjointe, soit, et il est par les présentes autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Pistoles, tous les actes requis ainsi que tous les documents jugés utiles pour donner effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**Il est proposé par Maurice Vaney,**

**Appuyé par Réjean Rioux,**

**Et résolu à l'unanimité,**

**Que :** La séance soit levée. Il est 19 h 40 .

**ADOPTÉE**

**Jean-Pierre Rioux**  
**Maire**

**Marc Lemay**  
**Greffier**